

# EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017

Convocation du 24/05/2017

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Guy MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du jeudi 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –**

Compte-rendu de la réunion de travail du mercredi 24 mai dans le but d'échanger sur le scénario du développement des zones constructibles à partir de l'état 0 du SCOT (2008).

Prochaine réunion lundi 26 juin : Présentation du PADD et de son évaluation environnementale

## **Travaux de sécurisation de l'école – Marché avec l'entreprise COLAS – Délibération DEL20170601001**

VU les devis réceptionnés ;

L'Assemblée décide de retenir l'entreprise COLAS pour 48 338.40 € HT. Le maire est invité à signer toutes les pièces nécessaires au marché.

Les travaux pourront être réalisés après le 7 juillet, date des vacances scolaires. Une réunion préparatoire est à prévoir.

## **Classement des voies et chemins ruraux dans le réseau des voies communales – Clos du Lavoir –**

Accord de principe de DYNACITE à céder, pour l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section ZI n° 140 pour une superficie d'environ 654 m<sup>2</sup> représentant la voirie interne sous les réserves suivantes : décision du conseil municipal, avis favorable du bureau de DYNACITE, avis des services fiscaux, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la commune de Beaupont.

Après discussion, un courrier sera rédigé à DYNACITE pour leur proposer, en contrepartie de l'acceptation de la voirie et son entretien par la commune, la prise en charge administrative et financière du dossier de cession.

## **Ecoles –**

- 1) Conseil d'école du 6 juin : effectifs 2017-2018 et répartitions, projet d'école, bilan des projets 2016-2017, questions diverses
- 2) Temps d'Activité Périscolaire – Colette Lombard relate la réunion du mardi 30 mai avec la commune de Domsure sur le maintien ou non des TAP au sein du RPI.  
Poste de coordinatrice : Anna GOY a décidé de ne pas renouveler son contrat. Ce poste était en partenariat avec les communes de Bény et Marboz pour bénéficier des aides départementales sur 3 ans. Un poste d'animatrice sera également vacant.  
Coût par enfant en hausse du fait de la baisse de participation du Conseil Départemental sur le poste de coordinatrice : convention sur 3 ans (60 % la 1<sup>ère</sup> année, 40 % la 2<sup>e</sup> année, 20 % la 3<sup>ème</sup> année).

## **Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse –**

- 1) Approbation des statuts de CA3B – Délibération DEL20170601002  
Les statuts ont été remis à chaque élu. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.
- 2) Nomination du représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – Délibération DEL20170601003

Le code général des impôts précise qu'il est créé entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres, une commission locale d'évaluation des charges transférées. Celle-ci a été créée par CA3B par délibération du 27/02/2017 et a fixé le nombre de représentant par commune membre à un.

Désignation du membre communal : Sonia BRETON

3) **Gestion des installations illicites de gens du voyage dans les communes de la communauté d'agglomération**

Le maire donne lecture du courrier de CA3B du 10/05/2017 qui précise que la communauté d'agglomération est compétente en matière *d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*. Elle dispose de 2 aires d'accueil, l'une à Bourg-en-Bresse, l'autre à Péronnas, destinées à accueillir des familles pour des durées de 3 à 6 mois maximum, et de 2 aires de grands passages, l'une à Viriat et la seconde à Saint-Denis-les-Bourg, destinées à l'accueil des groupes de gens du voyage (plus de 10 familles, groupes d'artisans-commerçants ou groupes religieux pour une durée de 15 jours maximum).

Ces aires sont gérées par une équipe de 4 gardiens-régisseurs qui sont chargés d'assurer leur bon fonctionnement et le respect des règlements intérieurs. Un gardien est d'astreinte 7j/7 de 8h à 18h.

Le maire est invité à prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement de caravanes en dehors des aires aménagées gérées par la communauté d'agglomération afin de faciliter une éventuelle sollicitation de la Préfecture de l'Ain afin de lancer une procédure d'évacuation forcée.

**SEMCODA – Augmentation de capital** – Délibération DEL20170601004

Le maire donne lecture du courrier en date du 10/05/2017 qui précise que le conseil d'administration, dans sa séance du 27/04/2017, a décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société par souscriptions en numéraire, d'une montant de 2 054 800 €, pour le porter ainsi de 44 647 196 € à 46 701 996 €, par l'émission de 46 700 actions d'une valeur nominale de 44 € chacune.

**HABITAT – projets constructions** –

Ancienne plateforme de la laiterie en bas du centre bourg – Projet d'aménagement de pavillonnaires.

M. le Maire rencontrera le 19 juin AIN HABITAT.

**Projet d'antenne pour TDF (Télédiffusion de France)**

M. le Maire précise qu'un accord devrait être trouvé entre les parties (CA3B/Commune/Deltacom) sur le choix d'un terrain : implantation possible sur la ZA du Biolay à Beaupont, à côté du lagunage. Prochain RV le mercredi 14 juin en présence de CA3B.

**Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Ain (RDDECI)** –

Le maire donne lecture du courrier du SDIS du 22/05/2017. Rédigé par le SDIS de l'Ain et issu d'une concertation avec les élus locaux et des sociétés fermières, ce règlement vient rappeler et fixer les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie. Il précise les compétences des différents intervenants. Le RDDECI a notamment pour objet de :

- caractériser les différents risques présentés par l'incendie, en particulier des différents types de bâtiment, d'habitat ou d'urbanisme,
- préciser les modalités d'intervention en matière de DECI des communes (des EPCI), du SDIS, des services publics de l'eau, des services de l'état et du département concernés,
- fixer les modalités d'exécution et la périodicité des contrôles techniques, des actions de maintenance et des reconnaissances opérationnelles des PEI,
- définir les conditions dans lesquelles le SDIS apporte son expertise en matière de DECI,
- déterminer les informations qui doivent être fournies par les différents acteurs sur les PEI, les modalités d'échange et d'information des données.

Une réunion d'information est prévue sur le secteur mercredi 21 /06 à Attignat. Guy Morel, adjoint, sera présent.

**Club de foot de Marboz – Demande de subvention**

Le maire donne lecture du courrier du 16 mars 2017 qui sollicite une subvention communale de 20 € pour chacun des 3 enfants licenciés.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande : budget contraint, multiplicité des associations où les jeunes pratiquent une activité ou un sport...

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.